

<b>Certificat de spécialisation Agricole Constructions paysagères Option toitures et murs végétalisés</b>	
Code diplôme	463 214 04
Niveau de sortie	IV
Durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 595 h en Centre (UFA)</li> <li>● 1225 h en Entreprise</li> </ul>
Organisation Pédagogique	Formation par la voie de l'Apprentissage Pédagogie de l'alternance Centre/Entreprise
Lieu de formation	 <div style="display: inline-block; vertical-align: top; margin-left: 20px;"> <p>LHP de Lyon-Pressin 81 chemin de Beaunant 69230 ST GENIS LAVAL 04.78.56.73.80 Contact accueil : <b>Xavier Grandjean</b></p> </div>

<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Ce diplôme vise à approfondir les connaissances pour former des ouvriers dans les différentes techniques de constructions paysagères. L'objectif de la formation est de former des personnes sachant utiliser et entretenir des engins de chantiers, conduire et réaliser un chantier notamment dans le domaine des toitures et murs végétalisés</li> </ul>
<b>Conditions de réussite</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Valider les 4 UC qui constituent la formation. Chaque UC est valable 5 ans dans le cas où l'une d'elle ne serait pas validée.</li> </ul>

<b>Conditions générales d'entrée en formation</b>	
Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Niveau d'entrée : BAC PRO Aménagement Paysagers, BP Aménagements Paysagers</li> <li>● Être en reconversion ou réorientation professionnelle</li> <li>● Avoir des aptitudes physiques</li> <li>● Age : être âgé de 15 à 26 ans ou en situation de handicap</li> <li>● Être sous statut Apprenti.e en Contrat d'Apprentissage (CDD ou CDI) ou à défaut sous statut Stagiaire de la formation professionnelle (Dispositif Tremplin vers l'apprentissage)</li> <li>● Visite médecine du travail effectuée ou convocation</li> <li>● Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance</li> </ul>
Modalités d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Dossier de candidature</li> <li>● Attestation d'engagement de l'employeur ou Cerfa FA13 Contrat d'apprentissage</li> <li>● Participation à la réunion d'information et à l'entretien de vérification des pré-requis</li> <li>● Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant</li> </ul>
Individualisation du parcours	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Positionnement : Bilan d'évaluation possible selon conditions fixées par la DRAAF donnant lieu à dérogation sur la durée de la formation en fonction du parcours antérieur.</li> <li>● Convention de complément de formation dans une tierce entreprise</li> </ul>
Mixité public APP/FI/FC	NON

<b>Inscription de la formation dans un parcours</b>	
Passerelles vers autre(s) diplôme(s)	● NON
Obligation de diplôme pour exercer	● NON
Suites de parcours possibles et débouchés professionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Vie active</li> <li>● CS tailles et soins des arbres, CS arrosage automatique ...</li> <li>● BTS aménagements paysagers</li> </ul>

Contenus de formation		Évaluation	
Disciplines du référentiel du diplôme ou du titre / modules d'enseignement (ECTS) (*)		Répartition prévue en nombre d'heures	CCF Epreuve finale Ecrit/Oral
Enseignements professionnels ou spécifiques	UC 1 : Être capable de réaliser les travaux préparatoires au chantier de constructions paysagères. Comprendre les documents contractuels, réaliser les piquetages, utiliser et entretenir les différents équipements nécessaires à la réalisation des chantier	140 heures	Entretien d'explicitation et pratique professionnelle
	UC 2 : Être capable de réaliser les travaux de VRD. Mise en place des systèmes d'arrosage automatique avec une spécialisation dans les murs et toitures végétalisés. Mise en place de réseaux de drainage et d'assainissement des eaux pluviales. Mise en place de réseau électrique sous le contrôle de l'électricien.	140 heures	Entretien d'explicitation et pratique professionnelle
	UC 3 : Être capable de réaliser les travaux de constructions paysagères. Être capable de réaliser des allées et circulation, escaliers, murs, bassins, accessoires de jardin... Mettre en place des toitures et murs végétalisés sous le contrôle d'un étancheur.	140 heures	Entretien d'explicitation et pratique professionnelle
	UC 4 : Être capable d'organiser un chantier de constructions paysagères. Adapter le chantier aux différentes contraintes, contrôler le travail en fonction du cahier des charges, encadrer le personnel et assurer la relation client entreprise.	140 heures	Entretien d'explicitation et pratique professionnelle
	Option : Toitures et murs végétalisés	35 heures	
<b>Total annuel</b>		595 heures	

Moyens techniques et humains	
Équipements et matériels	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Salles de cours équipées video projection, Espace numérique, Salle d'examen pour les CCF...</li> <li>● Plateau technique : un site de 22 Ha en zone naturelle protégée</li> </ul>
Equipe administrative et pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 référente administrative</li> <li>● 1 équipe pédagogique : formateurs sous autorisation IA d'enseigner, spécialistes du domaine d'intervention, intervenants professionnels....</li> </ul>

Références			
Taux de réussite des 3 dernières années	2017	2016	2015
Insertion professionnelle des 3 dernières années (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	Ouverture année scolaire 2017/2018		
Les + de cette formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Habilitation échafaudage,</li> <li>● Sauveteur secouriste au travail (SST),</li> <li>● Habilitation électrique (BO/BOV)</li> <li>● Permis remorque BE</li> </ul>		